

Réglementant le stationnement rue Jules Tétrel et rue Pierre Paris pour le stockage de plots anti-intrusion à compter du mercredi 29 mai et jusqu'au mardi 4 juin 2024 dans le cadre du passage de la flamme olympique et du Grand Sacre 2024

M. Philippe LEMAÎTRE, Maire de la Commune Nouvelle VILLEDIEU-LES-POELES – ROUFFIGNY,

Vu les articles L 2212.1 et L 2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la route et notamment les articles R 44 et R 225,

Vu les arrêtés interministériels relatifs à la circulation routière,

Considérant la demande présentée le 15 mai 2024 par le service technique de la CN, sollicitant l'autorisation d'effectuer un stockage des plots anti-intrusion rue Jules Tétrel et rue Pierre Paris à Villedieu-les-Poêles-Rouffigny dans le cadre du passage de la flamme olympique et du Grand Sacre 2024, à compter du mercredi 29 mai à 8h00 et jusqu'au mardi 4 juin 2024 à 17h00,

Considérant la nécessité d'assurer le bon ordre et la sécurité publique pendant la réalisation de ces installations,

ARRÊTE :

Article 1^{er}

A compter du mercredi 29 mai 2024 à 8h00 et jusqu'au mardi 4 juin 2024 à 17h00, le service technique de la CN est autorisé à stocker des plots anti-intrusion rue Jules Tétrel et rue Pierre Paris (voir photos ci-dessous) dans le cadre du passage de la flamme olympique et du Grand Sacre 2024.

Article 2

Pendant la durée du stockage, le stationnement des véhicules seront interdits sur deux emplacements rue Pierre Paris et rue Jules Tétrel.



Réglementant le stationnement rue Jules Tétrel et rue Pierre Paris pour le stockage de plots anti-intrusion à compter du mercredi 29 mai et jusqu'au mardi 4 juin 2024 dans le cadre du passage de la flamme olympique et du Grand Sacre 2024



Article 3

- le Directeur Général des Services de la CN Villedieu-les-Poêles – Rouffigny,
- le Commandant de la Communauté de Brigade de la CN,
- le responsable des services techniques de la CN,
- le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale de la CN,

sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie du 17/05 au 07/06/2024

La notification faite le 17/05/2024

Fait à Villedieu les Poêles – Rouffigny
jeudi 16 mai 2024



Le Deuxième Adjoint,

Francis LANGELIER